



Cas pratique à réaliser pour les cours

Par **loulou**, le **07/12/2008** à **14:42**

Cette situation n'est pas une réalité c'est un cas pratique que je dois réaliser pour les cours. Donc voici les faits : "J'ai été victime d'un accident et je dois percevoir une somme de 7 800 € pour dommages et intérêts. La cour d'appel a confirmé la décision du tribunal de grande instance. Cependant cette somme me semble très insuffisante." La question est la suivante : ai-je un recours et devant quelle juridiction?